

## Calendrier général 2020/2021

*Sous réserve de modifications*

le nombre de semaines pour chaque groupe tient compte du "rattrapage" des ponts et jours fériés

						ba1	ba2	
sem	34	août	du	17/08	au	22/08		
sem	35		du	24/08	au	29/08		
sem	36	septembre	du	31/08	au	05/09		
sem	37		du	07/09	au	12/09	1	
sem	38		du	14/09	au	19/09	UCO 2	
sem	39	du	21/09	au	26/09	3		
sem	40	octobre	du	28/09	au	03/10	s1 période1	1
sem	41		du	05/10	au	10/10	s2	2
sem	42		du	12/10	au	17/10	s3	3
sem	43		du	19/10	au	24/10		4
sem	44	novembre	du	26/10	au	31/10	UCO 5	s1
sem	45		du	02/11	au	07/11		s2 période1
sem	46		du	09/11	au	14/11	s4	4
sem	47	décembre	du	16/11	au	21/11	s5 période 2	5
sem	48		du	23/11	au	28/11	s6	6
sem	49	janvier	du	30/11	au	05/12		7
sem	50		du	07/12	au	12/12	UCO 8	s4
sem	51		du	14/12	au	19/12		s5 période 2
sem	52		du	21/12	au	26/12	s7	9
sem	53	février	du	28/12	au	02/01	s8	s7
sem	1		du	04/01	au	09/01	s9 période 3	s8
sem	2		du	11/01	au	16/01	s10	7
sem	3	mars	du	18/01	au	23/01	Examens	8
sem	4		du	25/01	au	30/01	Examens	10
sem	5	avril	du	01/02	au	06/02	UCO 11	s8 période 3
sem	6		du	08/02	au	13/02	s11	s9
sem	7		du	15/02	au	20/02	s12	9
sem	8		du	22/02	au	27/02	s13 période 4	10
sem	9	mai	du	01/03	au	06/03	s14	11
sem	10		du	08/03	au	13/03		12
sem	11		du	15/03	au	20/03	UCO 13	s10
sem	12	juin	du	22/03	au	27/03		s11
sem	13		du	29/03	au	03/04		s12
sem	14		du	05/04	au	10/04	s16 période 5	s13
sem	15		du	12/04	au	17/04	s17	13
sem	16		du	19/04	au	24/04	s18	14
sem	17	juillet	du	26/04	au	01/05	s19	15
sem	18		du	03/05	au	08/05		s14
sem	19		du	10/05	au	15/05		s15 période 5
sem	20	août	du	17/05	au	22/05		s16
sem	21		du	24/05	au	29/05	s20	s17
sem	22	septembre	du	31/05	au	05/06	s21 période 6	16
sem	23		du	07/06	au	12/06	s22	17
sem	24		du	14/06	au	19/06	Examens	18
sem	25		du	21/06	au	26/06	Ex soutenances	s19
sem	26	octobre	du	28/06	au	03/07	s24	s20
semaine	27		du	05/07	au	10/07	ex jury	Ex soutenances et jury

Pour les étudiants stagiaires, il est prévu en congé la semaine 53 et la semaine 17 - Cependant, ces dates pourront être modifiées selon les exigences particulières de l'agence d'accueil